



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints

MM. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE,  
Mme PERNIN, MM. ARGANT, ADRIAN, FUCHS, conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme GROUARD qui donne procuration à M. FUCHS et  
Mme GEORGES qui donne procuration à M. ARGANT.

M. KURTZ est désigné secrétaire de séance

#### ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 29 novembre 2010

#### ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif et Compte de Gestion 2010
2. Affectation du résultat
3. Vote des taux d'imposition 2011
4. Travaux :
  - a) Bâtiment Multifonctions :
    - Avenant DIPOL
    - Avenant MENUIPREST
    - Avenant SANI REGUL
    - Avenant S.E.G.A.M.I.E.
  - b) RD 42 – Travaux connexes en traverse de Lorquin avant réfection de voirie
  - c) Participation Voies et Réseaux (P.V.R) - Route de Xouaxange - Participation
  - d) Mise en conformité énergétique des bâtiments communaux – 2ème tranche –  
Demande de subvention D.E.T.R. 2011
5. Affaires domaniales :
  - Déclaration d'Intention d'Aliéner
  - Rue des Lilas : Acquisition bande de terrain
6. Subventions 2011
7. Personnel : Emplois saisonniers

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2010 est adopté à l'unanimité

### **1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010**

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	145 578,00	./.	237 057,01	382 635,01
Section d'investissement	436 261,44	./.	- 495 205,05	- 58 943,61
TOTAUX	581 839,44	./.	- 258 148,04	323 691,40

### **2. Affectation du résultat – Budget général commune**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DEMANGE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, constatant :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 382 691,40 €

considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 765 691,- €
  - en recettes pour un montant de 362 147,- €
  - et un solde d'exécution d'investissement déficitaire de clôture de 58 943,61 €
- le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 462 487,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 382 691,40 € au compte 1068 du budget primitif 2011.

### **3. Vote des taux d'imposition pour 2011** : ajourné- les bases ne nous sont pas encore communiquées.

### **4. Travaux :**

#### a) Bâtiment multifonctions :

Le maire soumet au conseil municipal 4 avenants relatifs à des travaux complémentaires à réaliser au bâtiment multifonctions ainsi que des travaux qui ne seront pas réalisés, à savoir :

- Avenant MENUIPREST - **Lot 3 : Menuiserie PVC** : travaux non exécutés : poste 2.2.1.1. – châssis fixe 0,60 x 2,10 dans hall d'entrée suite à la création local technique soit 358,80 € en moins

- Avenant S.A.S. SANI REGUL : **Lot 8 : Plomberie/sanitaires** : travaux complémentaires : Pose et raccordement de bacs en grès pour lavage des chaussures pour un montant de 1 692,72 € T.T.C.

- Avenant S.E.G.A.M.I.E. – **Lot 6 : Electricité** : travaux complémentaires : mise en place de 5 hublots sur simple allumage pour un montant de 200,93 € T.T.C.

- Avenant DIPOL – **Lot 9 : Carrelage** : Mise en œuvre d'une chape traditionnelle épaisseur 6 cm armée d'un treillis soudé y compris bande de désolidarisation périphérique et film polyane pour un montant de 2 556,78 € T.T.C.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour à 17h45 a émis un avis favorable à la signature de ses avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord à la réalisation des travaux supplémentaires
- autorise le maire à signer les avenants correspondants.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011.

#### b) R.D. 42 : travaux connexes en traverse de Lorquin avant réfection de voirie

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser les travaux connexes et de sécurité sur la RD 42 en traverse de Lorquin avant réfection de voirie pour un montant évalué à 72 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise :

- la réalisation des travaux connexes et de sécurité sur RD 42 en traverse de Lorquin
- le maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour ces travaux
- le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux disante.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011 – art. 2315/61

#### c) Participation pour voies et réseaux (P.V.R.) – Route de Xouaxange

Par délibération du 27/9/2010, le conseil municipal a décidé d'instaurer la P.V.R. route de Xouaxange et de réaliser les travaux liés à cette P.V.R. pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Les études relatives à cette P.V.R. ont été confiées au Bureau d'Etudes EGIS Aménagement qui s'était déjà vu confier la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche ».

Le programme des travaux d'aménagement prévoit des travaux d'assainissement – eaux usées ; compétence déléguée par la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres, par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin d'optimiser la pose en fouille commune des différents réseaux (cf. délib. du 27/9/2010)

La C.C.2 S. étudie actuellement une modification du règlement d'assainissement collectif qui devrait être approuvée en assemblée générale courant avril 2011. Le nouveau règlement s'appliquera à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et précisera le mode de financement des travaux d'assainissement – eaux usées.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de retirer l'assainissement de la participation due par m2 de terrain desservi soit :

Coût des travaux hors assainissement : 213 325,- € - 57 425,- € = 155 900,- €  
 Participation due au m2 : 155 900,- € : 35 200 m2 = **4,428 arrondie à 4,43 €**

Considérant que le Bureau d'Etudes EGIS Aménagement a déjà travaillé sur la problématique de l'aménagement de cette zone, dans le cadre de la réalisation du lotissement, le maire propose au conseil municipal de lui confier la maîtrise d'œuvre des travaux liés à la P.V.R. selon devis du 14/9/2010 pour un montant de 7 670,51 € H.T. ou 9 173,92 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler la décision prise en date du 27/9/2010, relative au montant de la participation due par m2 de terrain desservi, fixée à 6,06 €
- **de fixer le nouveau montant de la participation, hors assainissement eaux usées, à 4,43 € T.T.C. par mètre carré de terrain desservi**
- de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la route de Xouaxange à EGIS Aménagement pour un montant de 9 173,92 € T.T.C.
- d'autoriser la réalisation des travaux prévus au programme d'aménagement
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au B.P. 2011.

#### d) Mise en conformité énergétique des bâtiments communaux – 2ème tranche – Demande de subvention D.E.T.R. 2011

Le maire propose au conseil municipal, de solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2011, pour la deuxième tranche de travaux relatifs à l'amélioration de la production et de la distribution de chaleur des bâtiments communaux.

La deuxième tranche de travaux restant à financer, concerne :

- la mise en conformité des chaufferies
- l'isolation extérieure des logements communaux
- l'isolation extérieure des ateliers communaux.

Le Bureau d'Etudes ASSIST, chargé de l'audit énergétique et d'améliorations techniques des bâtiments communaux, en avril 2009, a estimé le montant de ces travaux à 150 373,50 € H.T. honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation d'une deuxième tranche de travaux pour améliorer la production et la distribution de chaleur des bâtiments communaux pour un montant T.T.C. de 179 846,70 €
- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2011
- sollicite une subvention auprès de l'ANAH, la Région Lorraine et du Ministère de l'Intérieur
- autorise le maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la 1ère et de la 2ème tranche.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au B.P. 2011.

#### 5. Affaires domaniales –

##### a) Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
11/02/2011	GARTISER-KLIPFEL Marie Dominique	Immeuble bâti cadastré section 01 n° 92 (local des infirmières)	Rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

b) Rue des Lilas – Acquisition d'une bande de terrain

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux, rue des Lilas, le soumet au conseil Municipal, la proposition d'acquérir une bande de terrain, située entre le muret longeant la propriété sise 11, rue des Lilas et la limite de voirie servant de trottoir.

Cette bande de terrain, devenue propriété de la commune, permettra l'enfouissement des réseaux, objet des travaux d'embellissement de cette rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de régulariser la situation
- autorise l'acquisition de la dite bande de terrain pour un montant de 1 000 €
- décide de prendre en charge les frais de d'arpentage et de notaire
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011.

## **6. Subventions 2011**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2011 comme suit :

- Prévention Routière	40 €	- Interassociation	1 100 €
- S.H.A.L. Sarrebourg	50 €	- Amicale du Personnel Com.	170 €
- A.I.P.H.	315 €	- Festival Psy	440 €
- A.P.E.L.	550 €	- Famille Long Séjour CH	200 €
- Ass. « Les Lutins »	26 000 €	- Amicale des Sapeurs Pompiers	2 300 €
- Agent comptable du lycée	200 €	- C.L.I.C.	110 €
- Club de Lutte	1 320 €	- Mut'Est	1 930 €
- Sportive Lorquinoise	1 320 €	- S.P.A.	200 €
- Avenir Rugby Club	1 320 €	- Amicale de la Gare	320 €
- Donneurs de Sang	1 000 €	- Association J.S.P.	210 €
- Souvenir Français	330 €	- Daktari-Club	330 €
- UNC	580 €	- Lorquin Nature	330 €
- Diapason	220 €	- Pays de Sarrebourg	100 €
- Conseil de Fabrique	220 €	- Les Sittelles	220 €

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011.

## **7. Personnel – Emplois saisonniers**

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les emplois saisonniers, à l'instar des années précédentes, à raison de 35 h/semaine pendant 3 ou 4 semaines en fonction des demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le recrutement d'emplois saisonniers à raison de 35 h/semaine pendant 3 ou 4 semaines selon les demandes
- décide de rémunérer les agents au grade d'adjoint technique de 2ème classe – indice brut 297 indice majoré 295.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 20 h 30.